



Lettre d'information agricole du bassin versant du Couesnon

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

MAEC: des engagements possibles en 2024



La campagne 2023 a été très investie par les agriculteurs du bassin versant du Couesnon: 116 exploitations ont déposé une ou plusieurs demandes de MAEC. La DRAAF a finalement trouvé le budget nécessaire pour répondre à cet engouement vers la transition agroécologique.

Pour 2024, à ce jour nous n'avons pas été informé de changements par rapport à 2023. A priori les mesures ouvertes et les règles restent les mêmes.

Pour rappel, deux obligations sont communes à tous les nouveaux contrats des MAEC :

- **Un diagnostic agro-écologique de l'exploitation**, à réaliser avant le 15 mai, qui permettra de déterminer quelle MAEC est la plus adaptée à votre système ou aux changements que vous souhaitez mettre en place. Avec le conseiller de votre choix, vous pourrez ensuite passer en revue point par point la situation de votre exploitation par rapport aux critères pour respecter la mesure choisie, et si besoin, les préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir.

- **Une formation** à réaliser au cours des deux premières années d'engagement. La programmation de ces formations vous est envoyée par vos prestataires agricoles. Vous la trouverez également sur le site de Vivea (<https://vivea.fr/formations/>) en cochant deux filtres :

- localisation: Bretagne
- type de cofinancement: Etat

Pour **certaines mesures biodiversité** il faudra également un **plan de gestion** en complément du diagnostic agro-écologique.

Pour les MAEC « Eau », chaque année il sera demandé une attestation de suivi **d'une journée d'échanges entre agriculteurs**.

☛ Les cahiers des charges des MAEC sont consultables sur le site du syndicat du bassin du Couesnon: <https://bassin-couesnon.fr/les-maec-sur-le-bassin-du-couesnon/>

ZOOM sur les MAEC gérées par la Région



La région Bretagne reste autorité de gestion de la **MAEC Protection des Races Menacées et API** sans oublier la MAB renouvelée pour 2024 (dernière année).

Les MAEC PRM et API seront à déclarer pour la dernière campagne sur Télépac (identique aux dernières campagnes) puis à partir de 2025 sur la plateforme de la Région.

Les nouvelles MAEC de la Région sont **la MAEC « Stratégie phytosanitaire »** et **« Bilan carbone de l'exploitation »**.

Comment ça marche?

- Contrat de 5 ans, paiement annuel
- Aide forfaitaire unique à l'exploitation: 18 000 € pour les 5 ans
- Ouverte sur toute la Bretagne
- Objectif de résultat personnalisé: transition A → B
- Dépôt des dossiers sur le site Région Bretagne du 15/04 au 30/09/2024

Il faut obligatoirement se faire accompagner pour réaliser un **diagnostic initial et un plan de gestion** (par des structures agréées, avant le 15 mai). Un diagnostic est aussi à réaliser en fin d'engagement.

Résultats attendus

Stratégie phytosanitaire	Bilan carbone de l'exploitation
Réduction de l'IFT herbicides et de l'IFT hors herbicides de l'exploitation d'au moins 30 %	Amélioration du bilan carbone d'au moins 15 %
Période de référence: moyenne des IFT des 3 dernières campagnes culturales	Le résultat porte sur le bilan net de l'exploitation en tonnes de CO ₂ équivalent par an et par hectare de SAU. Bilan net = émissions – stockage. Période de référence: dernière campagne culturale en lien avec le dernier exercice comptable.

Y-a-t-il une MAEC pour mon exploitation sur le bassin versant du Couesnon?

Les mesures systèmes herbivores :

- au moins 70 % d'herbe dans la SAU, au plus 18 % de maïs dans la SFP. **177 €/ha**
- au moins 75 % d'herbe dans la SAU, au plus 10 % de maïs dans la SFP. **233 €/ha**

Les mesures systèmes sol :

- Passer d'au moins 12% à 60 % des terres arables en semis direct et avec une couverture permanente en 5 ans. **104 €/ha**
- Passer d'au moins 60% à 100 % des terres arables en semis direct et avec une couverture permanente en 5 ans. **158 €/ha**

Les mesures système enjeu eau si moins de 10 UGB herbivores :

- Réduction des herbicides. **De 122 à 324 €/ha**
- Réduction de tous les produits phytosanitaires **137 à 347 €/ha**

Les mesures système enjeu eau sans condition d'UGB :

- Gestion de la fertilisation et réduction de tous les produits phytosanitaires **212 €/ha**
- Arboriculture **527 €/ha**

La mesure entretien des infrastructures agroécologiques – haie

0.8 €/mètre linéaire et 4 €/arbre isolé

Les mesures localisées biodiversité (à la parcelle) :

- Préservation de milieux humides par le pâturage
- Création de prairie
- Protection des espèces

De 82 à 358 €/ha selon les parcelles et la mesure



Pour voir les limites territoriales du BV Couesnon aller sur : <https://geocouesnon.bassin-couesnon.fr/geocouesnon/>

Qui contacter?

MAEC systèmes

Chambre d'agriculture	Agnès Duchamps	06 61 84 58 93
Agrobio 35	Camille Morel	06 22 51 20 78
Adage	Elise Bouëdrion	07 55 61 05 20
Agrigestion	Henri Brossellier	06 02 50 80 94
Le Gouessant	Benoit Guiavarch	06.07.62.20.26
CERFRANCE Brocéliande	Sanae Couturier	06 07 67 06 66
Eilyps	Amélie Griboire	06 88 84 24 33
Couesnon Marches de Bzh	Henri-Pierre Rouault	06 52 85 66 55

MAEC haie

Fougères Agglo	Julie Rodriguez	06 23 17 02 31
Couesnon Marches de Bzh	Henri-Pierre Rouault	06 52 85 66 55
Val d'Ille Aubigné	Céline Guilly	06 42 83 94 12

MAEC biodiversité

Syndicat du BV Couesnon	Emmanuelle Gauthier	06 24 37 03 45
-------------------------	---------------------	----------------

ACTUALITÉ

Désherbage alterné du maïs – campagne 2024

Vous souhaitez tester la technique ?

5Ha



suivi technique +

prise en charge des passages mécaniques

Contactez vos référents bassin versant :

- Loisançe Minette et Couesnon Aval: **Aline Le Féon – 06 34 57 43 45**
- Haut-Couesnon : **Jérémy Lacour - 06 24 89 19 13**

Limites territoriales du BV Couesnon : <https://geocouesnon.bassin-couesnon.fr/geocouesnon/>